

COURS N°3 - LA MESURE DE LA MOBILITÉ SOCIALE EN FRANCE

Shirine Abdoul Carime

27 février 2024

Paris 1, Licence AES

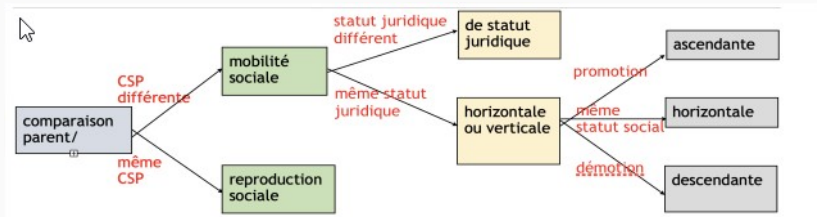
INTRODUCTION

- « Le modèle méritocratique apparaît particulièrement valorisé dans les sociétés modernes dans la mesure où il est censé permettre une meilleure allocation des postes en fonction des compétences des prétendants. » (Elise Tenret, 2011)
- Pour que ce modèle méritocratique fonctionne il faut que un degré d'ouverture des sociétés que capte la "mobilité sociale". **La mesure de la mobilité sociale serait donc une mesure de l'égalité de chances.** Nous allons voir que cette mesure pose de nombreux problèmes méthodologiques.

DÉFINITIONS

- **La mobilité sociale** : concept forgé par Sorokin (1927) comme une mobilité socio-professionnelle intergénérationnelle
- **Mobilité sociale totale = Mobilité verticale** (ascendante ou descendante) + **Mobilité non verticale** (de statut, entre indépendance et salariat, ou horizontale, au sein des indépendants ou au sein du salariat d'exécution).

DÉFINITIONS



MESURER LA MOBILITÉ SOCIALE

- Un outil central : **les tables de mobilité** (comparer la situation entre le fils et le père) ... et leur diagonale
- **Les tables de destinées** : que deviennent les fils d'une catégorie
- **Les tables de recrutement** : le recrutement social d'une catégorie (qu'étaient leurs pères)

Les critiques des tables de mobilité :

- Le moment de l'origine
- L'oubli de la mobilité intra-générationnelle
- L'illusion de la stabilité des catégories
- L'androcentrisme
- Le nombre de catégories

MERCI POUR VOTRE ATTENTION